

Rapport de la Commission de Gestion et Finances du Conseil Communal de Saint-George

Préavis municipal n° 17/2021

Contrat de parc avec l'Association Parc Naturel régional Jura vaudois

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion et Finances, composée de Mesdames Zoé Frédérique Oulevey - Présidente et Michèle Rufenacht, ainsi que de Messieurs Olivier Fallet - rapporteur, Björn Ignell, Pascal Capon et Arthur Domenig - suppléant, s'est réunie les 15, 22 et 29 novembre au foyer de la Salle polyvalente en présence de Monsieur Frédéric Rohrbach, Syndic, pour statuer sur le préavis municipal No 17/2021 – Contrat de parc avec l'Association Parc Naturel Jura vaudois.

L'analyse de ce préavis et les informations complémentaires apportées par Monsieur Frédéric Rohrbach amènent la Commission aux commentaires suivants :

Comme relevé dans le préavis, la commune de St-George contribue à hauteur de CHF 5.- par habitant, ce qui représente environ 0.3% du budget total du parc, ratio qui nous paraît être largement en notre faveur. S'il est difficile de calculer les retombées financières des activités du parc pour la commune, les manifestations qu'il organise drainent la population de la région vers St-George, contribuant ainsi au rayonnement de notre commune.

Au-delà des projets menés par le Parc, les bureaux qu'il occupe actuellement au premier étage de l'ancien collège ont été rénovés après la signature d'un bail à loyer avec le parc pour une durée initiale de 5 ans (1^{er} mars 2016 – 28 février 2021), renouvelable annuellement. Ceci nous a permis de mettre en valeur notre patrimoine immobilier sans prendre de risque financier.

Cependant, malgré notre proximité avec les bureaux du parc, nous sommes nombreux à ne pas en connaître les missions et à nous demander à quoi il sert. Ce défaut de visibilité auprès de la population a été identifié à travers le processus d'évaluation de la charte 2013-2022 entre février et avril 2021. Fort des résultats obtenus, l'organisation du parc a été revue et les objectifs stratégiques de la Charte 2023-2032 ont été fixés de manière à améliorer cette situation. Bien que St-George ne soit pas représentée directement dans les organes du parc, mais nous pouvons espérer que ces ajustements nous seront profitables.

Au demeurant, les missions du parc sont très pertinentes par rapport aux défis actuels liés au climat et nous pouvons nous féliciter d'y participer.

Nous engageons les curieux et les sceptiques à parcourir le journal du parc que nous recevons tous et à consulter son site internet très complet, à l'adresse www.parcjuravaudois.ch.

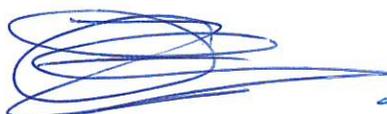
La Commission a pris connaissance des arguments de la Municipalité et remercie Monsieur Frédéric Rohrbach, Syndic, pour ses explications.

Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de Gestion et Finances demande au Conseil Communal d'approuver le préavis n° 17/2021 – Contrat de parc avec l'Association Parc Naturel Jura vaudois.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

La Présidente



Zoé Frédérique Oulevey

Le rapporteur



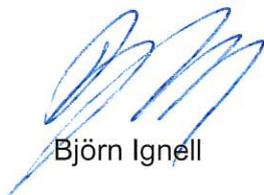
Olivier Fallet

Un membre



Pascal Capon

Un membre



Björn Ignell

Une membre



Michèle Rufenacht

Suppléant



Arthur Domenig